



Menaces de morts et insultes verbales répétées

Par **rolan65**, le 11/11/2015 à 11:17

Bonjour,

Je viens vers vous car je vis un problème assez pesant et pour lequel la Gendarmerie ne m'a donné aucune réponse.

J'ai aménagé il y a 3 ans dans une grande maison divisée en 2 appartements en colocation avec un ami d'enfance.

A peine quelques semaines après être arrivés, des tensions sont apparues avec nos voisins mitoyens (une famille de gens du voyage sédentarisés), ceux-ci ayant l'habitude avant notre arrivée d'utiliser les parties privatives de mon logement, j'ai dû avoir recours à la propriétaire pour pouvoir jouir de nos parties privatives, dont un jardin qui va exclusivement avec notre appartement, et éviter que mes voisins, leurs amis ou leur famille ne pénètrent sur mon espace privatif.

Les années passant, la courtoisie a repris le dessus (bonjour-bonsoir de rigueur) jusqu'en septembre dernier où un membre de la famille aux voisins, en leur absence, nous a traité de "sales pd", "enculés" et j'en passe en rapport au fait que nous sommes 2 hommes en colocation, le tout accompagné de "je vais te crever", "je vais te tuer", "tu sais pas qui je suis moi" en brandissant une batte de base-ball qu'il avait sorti de son coffre (tout ça pour le motif d'avoir eu le malheur de fermer le portail électrique de mon domicile, portail dont il a le boîtier électronique mais qu'il n'avait pas envie de chercher dans sa voiture).

Je me suis donc rendu à la Gendarmerie sur le conseil des voisins qui avaient vu la scène, et de ma propriétaire que j'ai immédiatement mis au courant, mais les Gendarmes n'ont pas

voulu prendre ma déposition au motif que tant que je ne me suis pas fait taper dessus, tant qu'il n'y a pas de violence, soit-disant qu'ils ne peuvent rien faire.

Révolté, scandalisé et désabusé, j'ai donc décidé de laisser courir, puisque je n'ai pas d'autre option et que la Gendarmerie ne me protège pas et laisse faire l'agresseur, et ma propriétaire m'a demandé de lui prendre des photos à chaque fois que j'avais un problème avec eux pour monter un dossier à utiliser en cas de nouveau problème.

Sauf que voilà, hier soir, 22h, alors que nous regardions la TV tranquillement, le nouveau mari de la voisine qui vient tambouriner à la porte, complètement saoul, et rentre chez nous, nous insulte (à nouveau "sales PD", "vous êtes pas des hommes", "vous êtes que des merdes") et nous menace : "vous avez intérêt à changer de région ça va barder pour vous", "si vous rappelez la propriétaire moi je vais venir m'occuper de vous, j'en ai rien à foutre, jsuis un gitan moi" etc etc etc...), nous pousse, tapes sur l'épaules etc... Agression qu'il justifie par le fait qu'il m'ait vu prendre une photo de son véhicule qui était garé sur ma partie privative, photo que je prends sur conseil de ma propriétaire pour accumuler des preuves de leur nuisance justement, il est bon de le préciser, et que ça le dérange que je prévienne la propriétaire à chacune de ses intrusions sur mon domicile.

Le gitan étant totalement saoul, on a joué la diplomatie, calmé le jeu, et on l'a renvoyé chez lui et fermé la porte à clé... mais on en a plus que marre!!!

Que faire pour se défendre??

Pourquoi des menaces de mort réitérées à mon encontre laissent elles la Gendarmerie dans l'indifférence la plus totale??

Je suis au RSA depuis un an que j'ai fermé mon entreprise et n'ai donc pas les moyens de consulter un avocat ou qui que ce soit pour me conseiller.

La situation devient invivable, on n'ose plus sortir de chez nous ou ouvrir les fenêtres sans avoir peur de se faire agresser... et on ne peut même pas se défendre nous même car là je suppose que les Gendarmes ne seraient pas fainéants pour nous causer des problèmes!

On a commencé à chercher un nouveau logement mais ne roulant pas sur l'or et cherchant aussi du travail en même temps, ça devient très compliqué, et en attendant je vis avec l'angoisse quotidienne d'un dérapage violent devant mon domicile...

En l'absence de protection des forces de l'ordre j'ai vraiment besoin d'aide ou de conseils utiles svp. Car je sens bien qu'un drame peut arriver à tout instant.

D'avance merci.

Roland

Par **fleurdesoleil85**, le **28/03/2022** à **11:59**

Bonjour Madame, Monsieur,

Depuis mars 2021, je suis ainsi que mes 2 chattes et mes 2 chiennes, menacée de mort par une voisine. Ces mots ont été vos vies vont être raccourcies, j'aurai vos peaux.

depuis j'avais mis mes animaux en sécurité chez mon ex mari. Depuis quelles sont revenues, je trouves régulièrement des os de poulet, porc, lapin dans ma cour ou devant sur ma pelouse, les derniers c'étaient ce matin.

Mes chiennes sortent faire leurs besoins le soir vers 10 h et le matin vers 6 h, j'ai si peur que je m'accompagne d'un bâton, et d'une bombe au poivre. elles aboient régulièrement la nuit, et quand je sort je la voit se cacher dans les allées de garage des voisins.

Je vis dans la terreur, ne dors que quelques heures par nuit J'ai perdu l'appétit, elle habite derrière chez moi, et depuis quelques temps elle passe régulièrement devant ma maison en riant et en disant on est encore là.

la semaine dernière devant mes voisins elle a déclaré mais qu'est ce quelle attend pour se suicider. Je n'ai rien fait à cette personne, nous nous sommes même fréquentées pendant un temps. Elle s'est fâchée avec tous les voisins qui veille nt un peu sur moi, sauf avec une voisine. J'ai acheté des caméras toutes petites que je mets dans ma cuisine la nuit, cela me sécurise un peu.

mais je suis désespérée, le Maire ne veut rien faire car nous nous sommes fâchés un soir ou il était ivre. J'ai signalé en gendarmerie qui n'a rien fait. j'ai fait un courrier détaillé à notre Procureure, et j'ai été convoquée à la gendarmerie je jeudi 17/03 pour déposer plainte mais la gendarmette je ne sais pas si elle a pris pour mes animaux ?.

Je ne vis plus j'ouvre mes volets assez tard et je les ferme assez tard j'ai la peur au ventre sans arrêt. J'ai prévenu le bailleur qui me dit ne rien pouvoir faire par contre j'ai refait une demande de logement mais pas dans ce village. j'ai fait des demandes aussi dans d'autres région surtout la Bretagne que j'aime pour être loin d'elle. J'ai même prévenu leur direction à la Roche sur Yon je suis en Vendée.

Même l'assistante sociale me dit ne rien pouvoir faire, je pense qu'ils attendent de trouver nos cadavres.

Pouvez vous faire quelque chose pour nous, je vis sans arrêt dans la peur, et je me cache.

Ou donnez moi des conseil pour savoir qui peut m'aider, je vous en remercie d'avance.

Cordialement Mme Jounault

Par **Tisuisse**, le **30/03/2022** à **07:41**

Bonjour,

Un dépôt de plainte ne se fait plus (c'est déconseillé en tout cas) à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police, les fonctionnaires refusent de les enregistrer car ça plombe leur statistique et leur donne du boulot en +. Il faut établir un dossier, témoignage à l'appui,

l'adresser en plis recommandé, directement, à

Monsieur le Procureur de la République

près du Tribunal de

ou à

Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction

près du Tribunal de

Là, les choses vont bouger et assez rapidement.

Sachez que le refus de prendre en main un dépôt de plainte des fonctionnaires de police ou des militaires de gendarmerie, est illégal. Ce faisant, ils s'arrogent des fonctions de magistrats, ce qu'ils ne sont pas. Ils doivent donc prendre en considération et inscrire la plainte (pas une main courante qui ne sert strictement à rien car il n'y a jamais de suite à une main courante) et transmettre cette plainte au Parquet et c'est le Procureur qui, au vu du dossier, donnera la suite qui lui semblera la plus appropriée.